

Code module : F3 - 2

Adopter une démarche environnementale dans l'Administration - Public opérationnel

Sous domaines F3 - Environnement

Programme



Définition d'une démarche environnementale

Être acteur de la préservation de l'environnement Polynésien et de son écosystème

Optimiser les coûts de fonctionnements des services administratifs et garantir la bonne utilisation des financements publics dans le respect d'une démarche environnementale

Renforcer l'image positive de l'administration et des ses services au travers de la préservation de l'environnement

Faciliter la diffusion de cette démarche auprès des agents de l'administration

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité, etc.) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

CONTACT

formation@dgrh.gov.pf

40 47 79 00



8 heures - 1.3 jours



8 à 12 participants



En présentiel



Public

Tout public



Pré-requis

Avoir suivi la formation

« Adopter une démarche environnementale dans l'Administration (Sensibilisation) »



Objectifs

- Comprendre les éco-gestes à adopter dans les différents services d'une administration
- Poser le cadre de la démarche environnementale à l'échelle des services administratifs
- Elaborer les grandes lignes du plan de valorisation de la démarche environnementale